



Délais de déblocage d'un prêt immobilier

Par **jedimaster1980**, le **22/05/2008** à **16:15**

J'ai souscrit fin 2006 un prêt immobilier. Début 2007 la mairie me contacte pour me signifier que les travaux de viabilisation du terrain que je compte acheter sont reportés à 2008. Le problème est que je n'avais qu'un an pour débloquent le prêt. Je contacte donc ma banque début 2007 pour lui soumettre le problème et mon conseiller me réponds par courrier électronique que la banque ne fait en général pas attention à ce genre de clause et m'écrit textuellement "Nous garderons donc le prêt immobilier dans l'état jusqu'à ce que les travaux démarrent". Je recontacte la banque fin 2007 par voie téléphonique pour que l'on me confirme que ça ne posera pas de problème et l'on me répond la même chose.

La semaine dernière j'ai reçu un courrier de mon conseiller me disant que j'ai dépassé le délai déblocage et que la banque se voit dans l'obligation de réactualiser les taux d'emprunt (maintenant que ceux-ci sont quasiment une fois et demi plus élevés qu'à l'époque où j'ai souscrit le prêt).

Je leur ai déjà signifié qu'il était hors de question pour moi de renégocier un prêt que l'on m'avait assuré de conserver dans l'état malgré cette clause de déblocage que je n'ai pu respecter mais ils ne veulent simplement rien entendre et ils ne veulent visiblement pas admettre qu'il y a eu tromperie de leur part.

Sachant que je n'ai que ce courrier électronique pour justifier de ma bonne foi, suis-je obligé de me plier à leurs exigences et quels sont mes recours?